

# **COMMUNE DE CHAMPLOST**

## **Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2013**

**Présents** : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe (Adjoint), BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

**Absents excusés** :

GOUDON Valérie a donné procuration à PREVOST Yvette.

LARBI Laurent a donné procuration à SEILLIEBERT Christophe.

**Absent non excusé** :

DURVILLE Julien

**Secrétaire de séance** :

SEILLIEBERT Christophe

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

### **Ajout de point à l'ordre du jour.**

Avant de commencer la réunion, M. le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- L'approbation des statuts de la communauté de commune.
- La répartition du nombre de délégués communautaires par commune.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ajouter ces points à l'ordre du jour.**

## **Ordre du jour**

### **2013/030 : Approbation des statuts de la communauté de communes**

Après avoir repris les grandes lignes des statuts de la communauté de communes de Seignelay Briennon (déjà étudié précédemment par le conseil municipal de Champlost), M. le Maire demande si tout le monde est d'accord pour approuver ces statuts.

François GENREAU pense que ces statuts sont trop succincts et trop stéréotypés.

**Le Conseil Municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention**

### **2013/031 : La répartition du nombre de délégués communautaires par commune**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la loi n°2010-1563 du 16 septembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

En application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- **une procédure de droit commun ;**
- **une procédure reposant sur un accord local.**

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune
- chaque commune dispose d'au moins un siège
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges

La répartition de droit commun n'étant pas favorable pour un grand nombre de petites communes, la Communauté de Communes du Seignelois, lors de son conseil communautaire du 13 juin 2013, a retenu le nombre et la répartition de délégués, comme le stipule la répartition reposant sur un accord local, en fonction des tranches de population suivantes :

Tranches de population :

+ de 3000	= 7
2500 à 2999	= 6
2000 à 2499	= 5
1500 à 1999	= 4
900 à 1499	= 3
500 à 899	= 2
moins de 500	= 1 + suppléant

**Nombre de sièges : 34**

Répartition proposée :

Brienon sur Armançon :	7
Hery:	4
Seignelay:	4
Chemilly sur Yonne :	3
Venizy :	3
Champlost :	2
Mont-Saint-Sulpice :	2
Ormoy :	2
Beaumont :	2
Bellechaume :	1+ 1 suppléant
Hauterive :	1+ 1 suppléant
Esnon :	1+ 1 suppléant
Paroy en Othe :	1+ 1 suppléant
Mercy :	1+ 1 suppléant

Nombre de vice-présidents : 6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le nombre et la répartition des délégués, tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014 et comme l'a présenté la Communauté de Communes.

Christophe SEILLIEBERT trouve que les petites communes n'ont pas assez de représentant et pense qu'une autre répartition aurait été possible.

**Après discussion, le Conseil Municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention**

## **2013/032 : Approbation des marchés de maîtrise d'œuvre de l'assainissement Vachy Prunelles**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'analyse réalisée par le maître d'œuvre ARTELIA des offres reçues dans le cadre du marché à procédure adaptée visant à retenir les entreprises qui assureront les études préalables aux travaux d'assainissement de Bellechaume et des

hameaux de Vachy et de Prunelles conformément à l'avenant n°1 à la convention du groupement de commande.

Conformément au Code des Marchés Publics, au regard de cette analyse et en accord avec la commune de Bellechaume attribue le marché pour le :

- LOT n°1 (dossier loi sur l'eau) à l'entreprise BIOS (89110 Aillant-sur-Tholon) pour un montant de 7 202,76 € HT
- LOT n°2 (investigations géotechniques) à l'entreprise ICSEO (21140 Semur-en-Auxois) pour un montant de 11 795,00 € HT
- LOT n°3 (levés topographiques) à l'entreprise GEO MEXPERT (89000 Auxerre) pour un montant de 18 950,00 € HT
- LOT n°4 (enquête de branchements) à l'entreprise CENTRAL ENVIRONNEMENT (89144 Ligny Le Châtel) pour un montant de 30 213,50 € HT
- LOT n°5 (mission de coordination sécurité et protection de la santé) à l'entreprises ACE BTP (52800 Nogent) pour un montant de 2 886,50 € HT

Le Conseil municipal:

- RECONNAIT ces offres comme économiquement les plus avantageuses pour un montant global de 71 047,76€ HT
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au budget primitif de l'eau /assainissement suivant la règle des 200/800<sup>ème</sup> définie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'approbation des marchés.**

### **2013/033 : Prix des affouages**

Jean Raymond COMPERAT (responsable de la commission des bois) annonce que 345 stères ont été coupés dans la coupe n°5 et 190 stères restent de l'année dernière dans la coupe n°4. Cela permettra de donner 3 stères à chaque affouagiste. Compte-tenu du fait que le bûcheron n'a pas augmenté ses tarifs, le conseil municipal décide de laisser inchangé le prix du stère à 19,00 €.

- Le lundi 2 septembre 2013, le trésorier payeur viendra encaisser les contributions des affouagistes.
- Les affouages seront retirés les samedis 7 et 14 et le mercredi 11 septembre 2013.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.**

### **2013/034 : Contestation d'une facture d'eau**

M. le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la lettre d'un habitant de la commune adressé à M. le Maire et au conseil municipal. Cette personne trouve sa facture d'eau trop élevée étant donné qu'elle vit seule. Elle estime donc ne pas pouvoir consommer 126 m3 et demande un abaissement du montant de sa facture.

M. le Maire explique que les employés communaux ont vérifié le bon fonctionnement du compteur et l'absence de fuite sur la partie communale. Il rappelle ensuite l'importance de contrôler son compteur d'eau et ses consommations afin de déceler au plus vite d'éventuelles fuites.

Un courrier sera envoyé à cette personne concernant la réponse apportée.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre une réduction du montant de la facture.**

### **2013/035 : Décision modificative**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'extension d'électricité effectuée dans la ruelle Michaux à Vachy en 2012 devait être payée au Syndicat d'Electrification mais ne nous est jamais parvenue. Or, maintenant, celle-ci est à payer à la Fédération d'électrification de l'Yonne mais n'a donc pas été prévue au budget 2013. Il faut donc que la somme de 2573,40 € soit déplacée du compte 21318 au compte 204.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Pour.**

### **2013/036 : Décision modificative (budget de l'eau)**

M. le Maire expose que suite à une demande de la trésorerie, une écriture de 2010 concernant le règlement de la prime d'épuration (1135,52 €) a été mise au compte 131 (investissement) au lieu du compte 74 (fonctionnement) et qu'il faut donc faire une correction dans ce sens, à savoir :

- Annulation d'un titre au compte 131
- Réémission d'un titre au compte 74.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Pour.**

### **2013/037 : Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) en cas de congés ou de longue maladie**

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'un agent municipal en longue maladie a perçu l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité). Hors, rien n'était prévu en cas de congés maladie en ce qui concerne le versement cette indemnité car le cas ne s'était jamais présenté à Champlost.

M. le Maire n'est pas d'accord pour accorder le versement de la prime pendant ce type d'interruption de travail mais il ne trouve pas normal, non plus, que l'on soit obligé d'en demander le reversement après coup. Il demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer pour le maintien du régime indemnitaire pendant les phases de congés, tels qu'ils soient.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le maintien de l'IAT en cas de longue maladie.**

### **2013/038 : Bail de chasse**

L'adjudication de chasse des Bois « les Epoisses » signé le 30 mars 1995 et reconduite par tacite reconduction en 2004 pour une durée de neuf années étant arrivée à son terme. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal que la location de chasse des bois communaux lieu dit « Les Epoisses » soit reconduite au nom de M. MEYER Maurice pour une durée de neuf années par tacite reconduction, sans modification des articles qui règlementent le bail. Le nombre de fusils autorisés reste à huit.

Le prix de la location est révisable selon le cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale qui prévoit une révision annuelle du montant des loyers de chasse par calcul d'un coefficient.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.**

## **Questions diverses**

### **A) Plaque de cheminée**

François GENREAU demande à ce que soient achetés des chenets (peut être sur un vide-grenier) qui permettraient de faire un socle afin d'y poser la plaque de cheminée dans la salle du Conseil Municipal, plaque provenant du château de Champlost et acquise il y a très peu de temps.

### **B) Casques de pompiers**

François GENREAU rapporte qu'un habitant de la commune vend cinq casques de pompiers de Champlost de différentes époques. Le prix serait d'environ 700 €.

Le Conseil Municipal trouve que l'idée est intéressante mais que le prix un peu élevé.

## **C) Plan de terriers**

François GENREAU demande que la copie du plan de terrier offert par les archives départementales soit encadrée. M. MOREL avait remis un plan aux archives qui en ont, quant à elles, redonné une copie à la Mairie.

M. le Maire lui demande de s'en occuper.

## **D) Plantation de la décharge de Prunelles**

François GENREAU rappelle qu'il demande depuis plusieurs années que les abords de la ravine de Prunelles soient plantés avec des acacias ou des noyers.

M. le Maire dit qu'il faudra voir cet automne mais qu'il y a un gros travail de défrichage avant.

## **E) Nettoyage et décontamination de la décharge de Prunelles**

M. le Maire explique au conseil municipal que les services de l'état ont mis la commune en demeure de nettoyer, dépolluer et interdire les pollutions sauvages sur le site de l'ancienne décharge de Prunelles et ses abords. Des pancartes vont être achetées et des sanctions seront prises, si besoin est, envers les contrevenants.

## **F) Exposition dans la salle des associations**

François GENREAU demande qu'une exposition permanente soit faite dans les vitrines qui ont été retirées de la petite salle des Associations pour être mise dans la salle des Associations. M. le Maire répond que cela est tout à fait envisageable et laisse libre cours à son imagination d'historien pour s'en occuper.

## **G) Lavoir de Vachy**

François GENREAU aimerait que le lavoir de Vachy soit refait car celui-ci ayant été refait lors d'un chantier école, il y a quelques années n'a rien d'attirant. M. le Maire est d'accord mais demande à ce que l'on sache ce que nous avons envie d'y faire avant d'envisager quoi que ce soit.

## **H) Mare de Prunelles**

François GENREAU souhaiterait que les alentours de la mare de Prunelles soient refaits et les planches qui l'entourent, supprimées. M. le Maire fait la même réponse que pour le lavoir de Vachy.

## **I) Conseil d'école**

Christophe SEILLIEBERT et Jean Louis QUERET ont assisté au conseil d'école et en font rapport. Quelques travaux de peinture sont à effectuer, les effectifs sont constants.

## **J) Commission de la voirie**

Christophe SEILLIEBERT et Pierre CHICON responsable de la voirie rapportent que la commission de la voirie s'est réunie après avoir effectué un tour des travaux à réaliser. Elle a décidé d'acheter les pancartes d'entrée d'agglomération manquantes, un miroir pour la sortie de la rue haute et des pancartes d'indication de direction manquantes ou détériorées.

## **K) Pompe de relevage**

Christophe SEILLIEBERT informe le conseil municipal que, suite aux récents orages, les pompes de relevage rue du moulin et rue des Blanchisseurs ont souffert. Un compteur EDF a été changé et des pompes vont devoir être remplacées.

## **L) Arrêté Ru de Bailly et faux Ru**

M. le Maire informe qu'il a rédigé un arrêté avec François GENREAU afin de demander aux riverains de nettoyer les Rus et d'y faire empêcher certains barrages. Le même courrier et le même arrêté seront envoyés aux riverains du Ru de Vachy.

La séance est levée à 23h28.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 27 juin 2013, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,  
Jean-Louis QUERET